

Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mardi 15 décembre 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est réuni en session ordinaire au lieu de ses séances, après convocation du Maire, Mme Anne BOLLACHE.

Présents : Anne BOLLACHE, Sébastien BOYER, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Joël BROYER, Michel BLANCHET, Christophe EUSEBE, Joseph CARTIGNY, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL, Laurence MOUROT, Fabienne FASQUELLE, Nathan DI MENNA et Emeline SALLES.

Absente représentée : Claire MONGHAL représentée par Anne BOLLACHE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

Date de la convocation : 11 décembre 2020

Madame Odile ARBILLAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal la procuration remise par la conseillère municipale empêchée.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2020

- *Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.*

3. TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur Sébastien BOYER présente le compte administratif prévisionnel de l'année 2020, les propositions faites lors de la commission « finances » par rapport aux prévisions budgétaires 2021 ainsi que l'évolution des prix depuis plusieurs années. Il souligne que compte tenu du confinement, les habitants ont consommé davantage d'eau et d'assainissement en 2020 et qu'il convient d'être prudent sur les recettes pour 2021.

Monsieur Jacques GROSGURIN précise que les schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement n'ont pas pu être finalisés en 2020 mais que la somme totale des travaux à engager s'élèverait à plus de 10 000 000 €. Il souligne que les priorités envisagées pour la réalisation de ces travaux devront être justifiées auprès de la DDT, de l'ARS et de l'Agence de l'Eau. Il informe qu'une décision concernant le devenir de la source de la Gorge du Loup devra être prise prochainement, après travail en commission, afin de pouvoir finaliser le schéma directeur d'eau potable.

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de gros travaux en 2021 hormis le déploiement des compteurs à tête émettrice mais que des études et des devis devront être sollicités afin de pouvoir demander des subventions pour les années à venir et des emprunts auprès des organismes bancaires.

Monsieur Jacques GROSGURIN précise que 2 hameaux ont déjà été équipés en compteurs à tête émettrice. Le but étant d'améliorer la recherche de fuites par la sectorisation pour obtenir un meilleur rendement afin de diminuer les pénalités de l'Agence de l'Eau, de gagner du temps lors des relèves des compteurs, d'améliorer la sécurité des agents et de pouvoir prévenir chaque abonné en cas de fuite. Le déploiement de ces nouveaux compteurs sur l'ensemble du territoire s'étalera entre 3 à 6 ans. Une communication envers les habitants devra être prévue dans le prochain bulletin municipal.

Monsieur Frédéric MONGHAL s'interroge sur le transfert obligatoire de cette compétence à la communauté de communes en 2026 et les impacts budgétaires sur le prix de l'eau qui seront certainement nécessaires afin d'harmoniser les tarifs.

Compte tenu du contexte national lié à l'épidémie, du déploiement des compteurs et de la capacité d'autofinancement prévisionnelle de la commune pour l'année 2021, il est proposé de ne pas augmenter la part variable du tarif de l'eau et de l'assainissement mais d'augmenter la location des compteurs en diamètre 15 et 20.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix POUR et 2 voix CONTRE), décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2021 :*
- *Eau : 2,22 par m³*
 - *Assainissement : 2,36 € par m³. Les habitants de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*
 - *Redevance forfaitaire assainissement : 54 € par an. Les habitants de Vieillard et de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*
 - *Part fixe eau (abonnement, compteurs, ...) :*
 - *15 mm : 42 € par an*
 - *20 mm : 45 € par an*
 - *30 mm : 71 € par an*
 - *40 mm : 103 € par an*
 - *60 mm : 144 € par an*
 - *Reversement à l'Agence de l'Eau (montants définis et reversés à cet organisme public) :*
 - *Redevance de la pollution domestique : 0,28 € par m³*
 - *Modernisation des réseaux de collecte : 0,15 € par m³. Les habitants de Lhuire sont exonérés de cette taxe ainsi que les habitations déclarées en assainissement non collectif (dans l'attente de la réalisation des travaux de raccordement aux stations d'épuration).*

4. DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « principal » de l'année 2020 afin de prévoir des crédits supplémentaires en investissement comme présenté dans le tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE n°3 - BUDGET PRINCIPAL			
Opérations		Montant	Details
409	ADAP	3 000	Cpte 2158 - Mains courantes escalier église
415	HDV	5 000	Cpte 21311 - Etude mise en sécurité/accessibilité + Téléphonie + Système de visioconférence + Fenêtres
417	Restaurant scolaire	12 000	Cpte 21318 - Fenêtres Op 411 + radiateurs cuisine
418	Point commerce	35 000	Cpte 2313 - Raccordement divers – avenants lot 1 – étude copropriété
420	Eaux pluviales	2 000	Cpte 21538 - Étude bassin création réseaux Route de Breignes
	TOTAL	57 000	
407	Acquisition matériel	- 5 000	Cpte 2188
411	Foyer Logement	- 8 000	Cpte 2135
413	Voirie	- 44 000	Cpte 2135 (33 600€) + 2128 (10 400 €)
	TOTAL	- 57 000	

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°3 du budget « principal » de l'année 2020.*

5. ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTES DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Madame le Maire informe qu'elle peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

BUDGET PRINCIPAL - M14				
N°OPERATION	N°COMPTE	LIBELLE OPERATION	CREDITS OUVERTS (BP+DM)	MONTANT AUTORISE
407	21578	ACQUISITION MATERIEL	2 500	625
	2158		8 154	2 038
	2188		2 400	600
				3 263
410	2031	BATIMENTS COMMUNAUX	10 000	2 500
	2135		20 000	5 000
				7 500
413	2128	VOIRIES RESEAUX ELECTRIQUES	5 600	1 400
	2151		8 000	2 000
	2152		4 900	1 225
	21578		3 182	795
				5 420
414	2158	GROUPE SCOLAIRE	2 500	625
	2183		24 212	6 053
	2184		4 000	1 000
				7 678

415	2031	HOTEL DE VILLE	20 000	5 000
	2135		51 000	12 750
	2183		3 000	750
				18 500
420	2031	EAUX PLUVIALES	11 000	2 750
			TOTAL	45 111
BUDGET ANNEXE EAU ASS - M49				
N°OPERATION	N°COMPTE	LIBELLE OPERATION	CREDITS OUVERTS (BP+DM)	MONTANT AUTORISE
96	2315	STATION DE POMPAGE	35 000	8 750
103	2156	MATERIEL ET OUTILLAGE	10 000	2 500
108	2315	CUCUEN TUILIERE	41 000	10 250
109	2315	SUPP BRANCHEMENT PLOMBS	100 000	25 000
			TOTAL	46 500

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*
 - *Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs 2021 (principal et eau/assainissement) dans la limite des montants énoncés dans les tableaux ci-dessus.*
 - *Précise que les crédits seront ouverts aux budgets primitifs 2021.*

6. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION « ENSEMBLE HARMONIQUE JUJURIEUX NEUVILLE/AIN »

Madame le Maire informe que lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait approuvé le versement des subventions aux associations pour l'année 2020. Elle précise que la somme de 300 € avait été attribuée à l'association « Ensemble Harmonique », correspondant à la cotisation annuelle pour 2 enfants inscrits résidents à Jujurieux. Toutefois, 3 élèves ont été inscrits pour cette année scolaire 2020/2021. Par conséquent, Madame le Maire propose de verser une somme complémentaire de 150 € à cette association.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention complémentaire de 150 € à l'association « Ensemble Harmonique » pour l'année 2020.*

7. LATTES PUBLICITAIRES – NOUVEAUX COMMERCANTS ANNEE 2020

Madame le Maire informe que lors de sa séance du 25/03/2010, le conseil municipal avait fixé la participation pour les lattes publicitaires à 50 €. Elle précise que plusieurs commerçants se sont installés sur la commune cette année. Compte tenu du contexte difficile de cette année particulière lié au confinement, elle propose que cette participation soit fixée à 25 € par latte publicitaire pour les commerçants installés sur la commune en 2020.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant à 25 € par latte publicitaire pour les commerçants installés sur la commune durant l'année 2020.*

8. ADHESION AU CONTRAT GROUPE ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire informe que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre certains risques financiers.

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé en 2020 une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 4 ans. La proposition par le courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances a été retenue avec une garantie de maintien de ces taux pendant 3 ans.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à adhérer au contrat collectif conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises GRAS SAVOYE RHONE ALPES AUVERGNE et la CNP.*

9. RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Madame le Maire informe qu'en décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires et stagiaires. Elle précise que les montants définis par groupe de fonction doivent être réévalués tous les 4 ans. Elle propose de rajouter des groupes de fonctions à la délibération initiale (au niveau des catégories A et B), d'augmenter le montant de l'IFSE entre 50 et 52 € brut par mois par agent et d'intégrer les contractuels à ce dispositif. Le surcoût pour la collectivité s'élèverait à environ 20 700 € par an.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les agents contractuels bénéficieront à compter du 1^{er} janvier 2021 du RIFSEEP au même titre que les agents titulaires ou stagiaires, accepte de modifier le tableau relatif aux groupes de fonctions et augmenter de 50€ à 52€ brut par mois et par agent le montant de l'IFSE.*

10. CONVENTION DE DENEIGEMENT DES VOIRIES PUBLIQUES COMMUNALES

Monsieur Jacques GROSGURIN propose de signer une convention de prestation de services avec l'entreprise AGRIDEFIS pour assurer le déneigement des routes sur la base :

- d'un forfait unique de 40 € HT de l'heure
- d'astreintes :
 - week-end (du vendredi 22h au lundi 6h) : 109,28 € HT
 - semaine (du lundi 6h au vendredi 22h) : 149,48 € HT

Il précise que la commune mettra à la disposition de cette entreprise les équipements communaux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'entreprise AGRIDEFIS dans les conditions précitées.*

11. ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) DU SIEA

Le SIEA propose la mise à disposition d'un technicien suite à la création d'un nouveau service de conseil en énergie partagée. Ce poste est subventionné à hauteur de 50 %. Le tarif de ce service est décomposée de la manière suivante : une adhésion de 0,20 € par an et par habitant et un coût s'élevant à 750 € par bâtiment.

Madame le Maire informe qu'il n'y a actuellement plus de places pour adhérer à ce service.

Monsieur Jérôme BEGON souhaiterait avoir des précisions sur les missions proposées avant que le conseil municipal se prononce. Il contactera le service pour avoir des informations complémentaires.

12. MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES

Madame le Maire propose de dématérialiser la transmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

- *Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de légalité et autorise Madame le Maire à signer la convention de mise en œuvre de cette télétransmission.*

13. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DU MAIRE

DM_2020_18 : Avenant 2 – Lot 1 Démolition Maçonnerie – Marché travaux – Réhabilitation d'un commerce et d'un tiers lieu

- Entreprise KARA
- 2 030 € HT soit un marché total pour le lot 1 = 146 332 € HT

DM_2020_19 : Contrat de location à durée déterminée – Logement n°8 Château de Valence

- Durée 1 an du 09/12/2020 au 08/12/2021 selon le tarif fixé par délibération
- Locataire : M. Slim CHIBANI et Mme Najet BENHAMED

DM_2020_20 : Budget principal

Les tableaux présentés détaillent les dépenses supérieures à 500 € TTC, payées ou engagées, entre le 21 avril et le 30 novembre 2020, en section de fonctionnement et d'investissement, du budget « principal ».

DM_2020_21 : Budget annexe eau et assainissement

Les tableaux présentés détaillent les dépenses supérieures à 500 € TTC, payées ou engagées, entre le 21 avril et le 30 novembre 2020, en section de fonctionnement et d'investissement, du budget « eau et assainissement ».

- *Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par Madame le Maire.*

14. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame Laurence MOUROT fait un point sur les travaux du commerce. Le gros œuvre est terminé. Un constat d'huissier est prévu le 21/12 après-midi pour transmettre le chantier en l'état à l'entrepreneur. La fin des travaux est prévue pour fin mars 2021.
- Un récapitulatif des permis de construire et des déclarations préalables de travaux reçus en mairie depuis le mois d'octobre est présenté par madame Nathalie CURTINE
- La date limite de réception des offres pour l'accord cadre sur les travaux d'entretien et de branchement sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement est fixée au mardi 22/12 à 11h.
- Monsieur Jacques GROSGURIN informe que des travaux à Charmontay seront prévus en juin 2021 sur une période de 18 mois afin de rendre les chemins praticables et permettre de réaliser des coupes de bois.
- Les membres de la commission électorale sont : Odile ARBILLAT (Laure MARTIN suppléante) et Jean GONNAND (Brigitte CHARPIGNY suppléante). Cette commission doit se réunir à minima 1 fois par an afin de contrôler les inscriptions et les radiations effectuées sur la liste électorale.
- Free Mobile a sollicité Madame le Maire afin d'installer une antenne relai sur le secteur de Chaux qui permettra de desservir Chaux/La Combe.
- Suite à l'extinction de l'éclairage public, une baisse de 34 % de la consommation et de 16 % de la cotisation à verser au SIEA ont été constatés, soit un gain d'environ 4 200 € sur 3 trimestres. Il est proposé qu'une réunion publique soit organisée dès que possible avec les habitants sur ce sujet. Madame le Maire informe qu'une lettre anonyme a été reçue en mairie en octobre dernier contestant cette extinction.
- Les ordures ménagères à Chenavel, La Route et aux Brotteaux seront collectées le lundi à compter du 1^{er} janvier. Une information dans les boîtes aux lettres sera diffusée.
- 1 accueil de proximité France Services est mis en place à Poncin au sein de la MSAP, ayant pour objectif de faciliter l'accès aux services publics.
- La rapport d'activité 2019 de l'Agence Départementale de l'Ingénierie de l'Ain est disponible par mail en mairie.
- Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux en 2021.
- L'accueil de la mairie sera fermé les samedis 26 décembre 2020 et 02 janvier 2021.
- Monsieur HUBER, sous-préfet de Gex et Nantua, a quitté ses fonctions le vendredi 11 décembre dernier.
- Madame le Maire informe de la rencontre avec un aménageur pour la création d'un lotissement chemin de l'Usine. Le projet constitué de 18 villas n'a pas été retenu car trop de densité sur cette parcelle. Elle précise que le PLU de la commune sera prochainement modifié.
- Le portage des valises auprès des résidents du foyer logement sera assuré par Frédéric MONGHAL (le 25/12) et Joëlle PELLUET (01/01).
- Le cabinet d'infirmière de Jujurieux organise des dépistages COVID, du lundi au vendredi sans RDV ni ordonnance.

- Madame Odile ARBILLAT fait un point sur la communication : panneaux d'affichage, carte de vœux, bulletin municipal, livret accueil des nouveaux arrivants avec la distribution de 2 entrées pour le musée des soieries offertes par la collectivité, le logo de la commune.
- Monsieur Jérôme BEGON recontactera la personne qui dispose de la clef du four banal à Cucuen.
- Monsieur Joseph CARTIGNY demande que les envois des mails aux élus, malgré la nouvelle adresse de messagerie, soient effectués en CCI afin d'éviter les piratages.
- Madame Emeline SALLES précise qu'elle a rencontré la directrice du musée pour évoquer une possibilité d'un jumelage avec une ville liée à Jujurieux par les Soieries Bonnet.

15. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Odile ARBILLAT demande si une réunion peut être organisée pour l'Office Culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h45.